



**FR**

**CETTE ACTION EST FINANÇÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE**

**ANNEXE 2**

De la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République du Mali pour l'année 2021

**Document d'action**

**« Retour de l'État autour des pôles sécurisés de développement et de gouvernance (PSDG)**

**Et autres zones fragiles »**

**PLAN D'ACTION ANNUEL**

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action au sens de l'article 23(2) du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

## 1. SYNTHÈSE

### 1.1 Tableau récapitulatif de l'action

|  |   |
|--|---|
| <b>1.Intitulé<br/>CRIS/OPSYS<br/>Acte de base</b>                                  | Retour de l'État autour des pôles sécurisés de développement et de gouvernance (PSDG) et autres zones fragiles<br>Numéro CRIS NDICI-AFRICA/2021/43520<br>Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)   |
| <b>2. Initiative 'Team Europe'</b>   | Oui<br>« Stabilisation du territoire au travers d'un meilleur fonctionnement de l'État »  |
| <b>3. Zone bénéficiaire de l'action</b>  | L'action sera menée à l'endroit suivant : Afrique de l'Ouest, Mali  |
| <b>4. Document de programmation</b>  | Document de programmation Mali – UE NDICI 2021-2027   |
| <b>5.Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés</b> | La présente action s'inscrit dans l'axe 1 du PIM:<br>1) Amélioration du fonctionnement de l'État, et contribuera aux axes 2) Créations d'emplois favorisant l'économie verte et 3) Réponse aux besoins humains de base. Plus spécifiquement, elle répond aux enjeux identifiés dans les secteurs de la programmation conjointe (PCe) présentés ci-dessous :<br>Secteur 1.1 Décentralisation pour la mise en œuvre des programmes de développement et renforcement de la présence de l'administration sous toutes ses formes sur le territoire malien;<br>Secteur 1.5 Une gestion des ressources humaines de l'administration orientée vers une meilleure délivrance de services publics ;<br>Secteur 2.1 Employabilité & insertion économique des jeunes en âge de travailler ;<br>Secteur 2.3 Gestion des ressources naturelles et changement climatique ; |

|   |   |                                     |                                     |                                     |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
|   | Secteur 3.4 Accès amélioré à la santé et à l'eau et l'assainissement.   |                                     |                                     |                                     |
| <b>DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES</b> |   |                                     |                                     |                                     |
| <b>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</b>             | Secteurs 1.1 et 2.1   |                                     |                                     |                                     |
| <b>7. Objectifs de développement durable (ODD)</b>        | <p>ODD principal: ODD 16 Justice et Paix</p> <p>Autres ODD importants:</p> <p>ODD 1 Eradication de la pauvreté</p> <p>ODD 5 Egalité entre les sexes</p> <p>ODD 6 Accès à l'eau salubre et à l'assainissement</p> <p>ODD 10 Réduction des inégalités</p> <p>ODD 13 Lutte contre le changement climatique</p>   |                                     |                                     |                                     |
| <b>8 a) Code (s) CAD</b>                                  | <p>15185 Administration publique locale</p> <p>14031 Approvisionnement en eau potable – dispositifs de base</p> <p>15110 Politique publique et gestion administrative</p> <p>15190 Facilitation d'une migration et d'une mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables.</p> <p>15210 Gestion et réformes des systèmes de sécurité</p> <p>21020 Transport routier</p> <p>31163 Bétail</p> <p>43040 Développement rural</p> |                                     |                                     |                                     |
| <b>8 b) Principal canal de distribution</b>               | <p>Non-governmental organisations (NGOs) and civil society - 20000</p> <p>UN entities – 41000</p> <p>Other (EU MS Agency) – 90000</p>   |                                     |                                     |                                     |
| <b>9. Objectifs de dépenses</b>                           | <input checked="" type="checkbox"/> Migration<br><input checked="" type="checkbox"/> Climat<br><input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain<br><input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre<br><input type="checkbox"/> Biodiversité<br><input type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance  |                                     |                                     |                                     |
| <b>10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)</b>         | <b>Objectif politique général</b>   | <b>Non ciblé</b>                    | <b>Objectif significatif</b>        | <b>Principal objectif</b>           |
|   | Développement de la participation/bonne gouvernance   | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
|   | Aide à l'environnement  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
|   | Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
|   | Développement du commerce   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
|   | Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
|   | Réduction des risques de catastrophe  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
|   | Inclusion de personnes handicapées  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
|   | Alimentation  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
|   | <b>Marqueurs de la convention de Rio</b>  | <b>Non ciblé</b>                    | <b>Objectif significatif</b>        | <b>Principal objectif</b>           |
|   | Biodiversité  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
|   | Lutte contre la désertification   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |

|                               |   |                                     |   |   |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|---|---|
|                               | Atténuation du changement climatique  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|                               | Adaptation au changement climatique   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>  |
| <b>11. Marqueurs internes</b> | <b>Objectifs politiques</b>   | <b>Non ciblé</b>                    | <b>Objectif significatif</b>  | <b>Principal objectif</b>   |
|                               | Numérisation<br>Tags: connectivité numérique<br>Gouvernance numérique<br>Entrepreneuriat numérique<br>Création d'emplois<br>Compétences/compétences numériques<br>services numériques | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> |
|                               | <u>Connectivité</u><br>Tags: transports<br>Contacts interpersonnels<br>Énergie<br>connectivité numérique  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>  |
|                               | Migration   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>  |
|                               | Réduction des inégalités  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>   |
|                               | COVID-19  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |

#### INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>12. Montants concernés</b> | <p>Ligne budgétaire: BGUE-B2021-14.020120-C1-INTPA</p> <p>Coût total estimé: 60 000 000 EUR</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE 60 000 000EUR</p> <p>Cette action est une contribution directe à la Team Europe Initiative Stabilisation, conduite par l'UE, la France et l'Allemagne.</p> |
|-------------------------------|--|

#### GESTION ET EXÉCUTION

|  |  |
|--|--|
| <b>13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)</b> | <p>Modalité du projet</p> <p><b>Gestion directe</b> par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions</li> <li>- Marchés publics</li> </ul> <p><b>Gestion indirecte</b> avec la Fundación internacional y para Iberoamérica de administración y políticas públicas (FIIAPP), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le pays partenaire et d'autres entité(s) à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.4.2 et 4.4.3</p> |
|--|--|

## 1.2 Résumé de l'action

Au Mali, la programmation conjointe européenne (PCe) fait le constat d'un fonctionnement de l'État qui doit être amélioré et d'un contrat social qui doit être reconstruit. L'objectif de l'action est de renforcer les liens sociaux au sein des populations, mais aussi de rétablir la confiance entre les populations et l'État en répondant aux besoins exprimés

par les populations dans les zones fragiles, y compris les personnes déplacées internes et/ou réfugiées. Cette action entend apporter une réponse de stabilisation intégrée et multidimensionnelle en réponse aux défis sociaux et sécuritaires auxquels l'État et les populations font face dans les zones fragiles.

Tout en contribuant au vivre ensemble et à la prévention des violences intercommunautaires, sources de déplacements forcés, et à une meilleure sécurisation du territoire, l'intervention contribuera à appuyer et à renforcer les structures existantes (étatiques et sociétales) pour faciliter non seulement la mobilité des biens, des marchandises et des personnes, mais aussi le développement socio-économique et culturel dans les zones ciblées. Cette action visera en outre les secteurs clés susceptibles de contribuer à améliorer les conditions de vies dégradées des populations dans les régions les plus impactées. Elle participera également à une meilleure gestion de la migration notamment en appuyant la stratégie nationale migratoire. De plus, elle contribuera à l'amélioration du contrôle des frontières et à la lutte contre la criminalité transnationale, notamment la traite des êtres humains et le trafic des migrants organisée à l'échelle nationale.

S'inscrivant dans la continuité des interventions en cours, les activités seront déployées principalement dans le Centre et pourront également être mises en œuvre au Nord et dans le Sud. Elles sont développées en tenant compte de l'approche territoriale intégrée (multidimensionnelle, multi-acteurs et d'un séquençage articulé) et capitalisent sur les actions entreprises dans la région pour en renforcer l'impact. Une attention particulière sera portée aux cercles où sont implantés les pôles sécurisés de développement et de gouvernance (PSDG), mais aussi aux engagements européens (UE, missions PSDC, États membres) et des autres PTF dans les zones fragiles, notamment dans le cadre du partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel (P3S) et de l'Alliance Sahel, en vue de les consolider. Cette action s'inscrit en appui direct au sursaut civil et politique décidé au sommet de Ndjamena en février 2021, axé sur le retour de l'État utile et des services d'intérêt général essentiels dans les zones les plus affectées.

Au-delà de cette « approche territoriale intégrée », l'intervention aura pour ambition de contribuer à la promotion du vivre ensemble et à la réduction des conflits en prônant une approche sensible aux conflits, participative et inclusive. La pluralité des parties prenantes sera associée à une meilleure gestion des ressources, et la population jouira d'une offre plus diversifiée de services. *In fine* cette action contribuera à un retour à une « vie normale » dans un environnement sécurisé, y compris pour les personnes déplacées, à travers la recherche de solutions durables.

En outre, une amélioration des services (l'accès à l'eau, et le pastoralisme), tant au niveau de la couverture géographique que de leur qualité, permettra aux autorités qui en ont la compétence (autorités locales et/ou nationales) de renforcer leur légitimité auprès des populations en attente ; mais aussi aux populations qui participent comme acteurs du changement de participer à la reconstruction de ce vivre ensemble, en facilitant des dynamiques d'échanges sociales pacifiées. Ainsi les autorités locales et nationales renforceront leur crédibilité en respectant, protégeant et réalisant les droits humains de leurs populations, tels que le droit à l'intégrité physique, à la vie, à la sécurité, à la libre circulation, à l'association et à l'accès aux services de base.

Il s'agira d'améliorer la capacité de l'État à mieux contrôler son territoire, y compris les espaces frontaliers (gestion des personnes, des biens, marchandises) et de désenclaver des régions où la circulation des populations, des marchandises, ainsi que la présence de l'État ont été fortement mises à mal.

Une plus grande mobilité, et un contrôle du territoire renforcé permettront en parallèle d'accroître le développement socio-économique et culturel, pour une gestion durable des services (équilibre recettes-dépenses, mobilisation de travaux à haute intensité de main d'œuvre) et une légitimation et une meilleure redevabilité des entités en charge (l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la gestion du pastoralisme, du patrimoine culturel, l'accès à la culture et au sport pour les jeunes femmes et hommes).

Cette action est une contribution directe de l'UE à la TEI « Stabilisation » au travers d'un meilleur fonctionnement de l'État, notamment ses objectifs 1, 2 et 3. Les partenaires de la Team Europe, y compris l'UE, interviennent ou interviendront dans des programmations à venir dans des domaines complémentaires indispensables tels que l'accès aux services de justice, d'éducation ou de santé.

Les zones d'intervention de l'action correspondent également à des zones du projet de Grande Muraille Verte pour le Mali.

L'action s'aligne au nouveau plan d'action genre (GAP III) pour la période de 2021-2025, notamment au domaine d'engagement thématique – « Intégrer le plan d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité », au domaine d'engagement thématique – « Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes », ainsi qu'au domaine d'engagement thématique « Promotion de l'égalité en matière de participation et d'exercice de responsabilités. »

## 2. JUSTIFICATION

### 2.1 Contexte

Le Mali, pays enclavé de 20,9 millions d'habitants, dont près de la moitié a moins de 15 ans,<sup>1</sup> est situé dans la région centrale du Sahel. Il est classé parmi les pays les moins avancés selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), avec un PIB par habitant de 891 USD,<sup>2</sup> se classant au 184<sup>e</sup> rang sur 189 pays selon l'Indice de Développement Humain (IDH) en 2019.<sup>3</sup> Le secteur primaire représente 80 % de l'emploi et 38,5 % du PIB. Plus de 70 % de la population travaille dans l'économie informelle. Le Mali est aussi 170<sup>e</sup> dans la liste de 181 pays du Global Adaptation Index qui estime la vulnérabilité au changement climatique et la capacité de réponse des pays<sup>4</sup>.

Depuis les événements de 2012 marqués par la rébellion dans le nord du pays et un coup d'État, l'extension des zones touchées par les conflits et l'extrémisme violent, principalement au Centre et au Nord, a porté atteinte à la stabilité politique et institutionnelle du Mali et a considérablement réduit les perspectives de développement du pays. Les défis auxquels est confronté le Mali sont nombreux, à commencer par l'économie. Selon le FMI, la pandémie de COVID-19 et le coup d'État du mois d'août 2020 ont interrompu une longue période de bons résultats économiques. Selon les estimations, l'économie s'est contractée d'environ 2 % en 2020, contre une croissance d'environ 5 % en moyenne au cours des six dernières années (niveau aussi attendu avant la pandémie et les événements socio-économiques en août 2020). La situation politique demeure fragile ; depuis le début de la transition en septembre 2020, deux gouvernements de transition se sont succédés. Le dernier en place depuis juin 2021 s'est engagé à présenter un chronogramme en vue d'élections présidentielles et législatives en février 2022.

Le contrôle de son territoire, constitué de 7243 km de frontières qu'il partage avec 7 voisins, demeure une préoccupation majeure. Une situation aggravée notamment par une détérioration du contexte sécuritaire dans les régions frontalières, dans le Centre et Nord du pays. Les attaques régulières des groupes djihadistes contre les forces de défense et de sécurité et contre la population, les violences liées à des conflits intercommunautaires auquel s'ajoute un niveau élevé de banditisme sont le quotidien d'une grande partie des populations qui vivent dans ces régions. Les 4411 cas de violences basées sur le genre, rapportés depuis 2020 sont particulièrement préoccupants : 98 % des victimes sont des femmes, dont 61 % de filles.<sup>5</sup> Ce contexte dégradé entraîne une multiplication des revendications communautaires et identitaires qui mettent à mal la cohésion sociale et nationale. Les violences, parfois extrêmes, perpétrées par diverses catégories d'acteurs, entraînent un arrêt, voire une destruction de l'activité économique, qui s'accompagnent bien souvent de déplacements forcés massifs des populations. Le nombre de déplacés est en effet passé de 187 139 en octobre 2019 à 311 193 en octobre 2020 : soit une augmentation de près de 40 %<sup>6</sup>, nourrissant un phénomène plus ou moins constant de flux migratoires vers les villes et au-delà (migrants et réfugiés maliens dans la sous-région : Mauritanie, Niger, Burkina Faso ainsi que vers le nord de l'Afrique et l'Europe).

Dans les zones les plus affectées, le retrait des agents de l'État et une absence de justice ont conduit également les communautés à s'auto-administrer - quand elles ne tombent pas sous le joug des groupes extrémistes. La faible présence des autorités a facilité la prolifération des réseaux criminels et s'est accompagnée au sein des populations maliennes d'une défiance envers les représentants de l'État, qui peinent à répondre à leurs aspirations d'un retour à « la vie normale ».

La cohésion sociale, dans ce contexte d'insécurité, se délite. Par ailleurs, la difficulté d'accès aux espaces communs et aux ressources du fait d'une mobilité restreinte, ont exacerbé une conflictualité persistante au sein des communautés. Des réseaux sociétaux, économiques, culturels peinent à mobiliser les dynamiques de coopération traditionnels et les modes de régulation coutumiers. La solidarité institutionnalisée qui caractérisait les communautés,

<sup>1</sup> UNFPA. Population mondiale Mali. <https://www.unfpa.org/fr/data/world-population/ML>.

<sup>2</sup> Banque Mondiale. PIB par habitant (\$ US courants). <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD>.

<sup>3</sup> PNUD. Classement de l'indice de développement humain. 2019. <http://hdr.undp.org/en/content/2019-human-development-index-ranking>.

<sup>4</sup> <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>

<sup>5</sup> Global Humanitarian Overview 2021. <https://gho.unocha.org/mali>.

<sup>6</sup> OCHA comptabilise 358212 personnes déplacées internes en juin 2021.

les opérateurs économiques et les agents de l'État avant la crise est mise à mal. Des populations vivant dans des conditions vulnérables risquent de se détacher encore plus de cette cohésion sociale.

Les différentes composantes de l'action contribueront à atténuer la dégradation de vie des populations en s'appuyant sur les secteurs clés. Elles permettront non seulement de renforcer la cohésion sociale qui lie l'État et la population (au travers des composantes mobilité, migration et déplacements forcés, accès aux ressources naturelles et marchandes) mais aussi d'intensifier des relations pacifiées entre populations (au travers de la culture, du transport et de la filière pastorale) en tenant compte de l'approche triple nexus.

Tout en ciblant la relance économique et la mobilité, l'investissement dans le secteur du transport<sup>7</sup>, visera non seulement à désenclaver les zones où la mobilité s'est fortement réduite, mais aussi à générer des emplois, et donc des revenus pour les populations les plus démunies, et en particulier la jeunesse. De fait, une mobilité facilitée pour les populations engendra une densification des échanges commerciaux, l'accès à d'autres localités et favorisera les échanges culturels. Elle servira également au redéploiement des agents étatiques (gouvernance) qui s'appuieront également sur les acteurs en charge des missions de sécurité publique et gestion des frontières. Une plus grande mobilité permettra aux agents de l'État un meilleur contrôle de leur territoire où la cohésion sociale pourra être renforcée dans un espace sécurisé et régulé.

De manière concomitante, l'action s'attèlera à accroître l'accès aux ressources naturelles et marchandes. Les plans de développements locaux soulèvent l'accès à l'eau potable et la gestion de l'élevage comme axes primordiaux d'intervention. En plus d'être un droit fondamental, l'accès à l'eau potable qui est source de conflits et d'amointrissement de la cohésion sociale et sociétale, nécessite un appui renforcé<sup>8</sup>. À celui-ci, s'ajoute la nécessité de soutenir de manière accrue le pastoralisme qui malgré son importance économique souffre d'un biais important des politiques publiques favorisant l'agriculture. L'appui à l'élevage mobile, qui tient une place majeure dans le développement socio-économique des territoires ciblés, visera à consolider et à promouvoir les stratégies facilitant la mobilité du bétail : un enjeu crucial pour la commercialisation du bétail et les ressources des communes. Une action en ingénierie sociale sera mise en œuvre en amont de l'intervention, et assurera l'acceptation par tous les acteurs concernés par les différents usages du territoire (relation entre populations d'une part, et vis-à-vis des dépositaires de l'autorité de l'État d'autre part). Les schémas d'aménagement pastoraux seront valorisés – afin de faciliter la mobilité du bétail- à travers des investissements en infrastructures économiques (marchés à bétails notamment) dont la réalisation et l'exploitation par les collectivités territoriales devra être consensuelle et transparente, ce dans le but de rétablir la confiance entre autorités locales et populations. L'action cherchera donc à contribuer à l'atténuation des sources de conflits liés à l'accès à l'eau et à la gestion des territoires en lien avec un élevage mobile source de richesse mais aussi de tensions.

Afin d'assurer des résultats durables, l'action s'appuiera sur une analyse genre et dans une approche sensible aux conflits, dans les secteurs concernés lors de la phase de démarrage. Cette analyse permettra de mieux cerner les obstacles et les défis pour une participation significative des femmes à la réalisation de l'action. L'analyse portera également sur les opportunités d'autonomisation économique des femmes, ainsi que sur les synergies potentielles avec les autres bailleurs de fonds et agences de développement.

---

<sup>7</sup> Actuellement, le réseau routier recensé est de 89 024 km avec environ 5 700 km de routes bitumées 83 324 km de routes en terre (y compris les pistes)

<sup>8</sup> 2020, l'accès à l'eau potable en milieu rural était de 65,6 % ; 79,7 % en milieu semi urbain et urbain et 66,6 % au niveau national. Avec ce taux le Mali est loin des cibles pour 2030 des ODD (objectifs de développement durable) n° 6 « Garantir l'accès à l'eau et l'assainissement pour tous et à des services gérés en toute sécurité ».

## 2.2 Analyse des problèmes

### Brève analyse des problèmes:

Depuis le début du conflit au Mali, de nombreux services de l'État malien ont dû se retirer progressivement de nombreuses localités du Centre et du Nord Mali, dans lesquelles ils étaient déjà peu présents. Ce retrait concerne aussi bien les autorités administratives déconcentrées, les forces de sécurité, les services techniques que les services publics tels que la justice et les services de proximité. Ceci s'est traduit par une détérioration de la qualité des services d'intérêt généraux offerts à la population, dépréciant la légitimité de l'État qui ne peut dans ces conditions que marginalement concourir à la justice et à la cohésion sociale.

L'insécurité, qui s'installe dans ces territoires, a été l'un des principaux facteurs d'importants déplacements forcés de populations, de paupérisation croissante (ces conditions de vie dégradées ont été aggravées par l'absence d'initiatives locales de développement, la diminution des surfaces cultivées, l'entrave à la circulation des marchandises, la fermeture des marchés et une mobilité qui s'amoindrit au fil des années, les effets du changement climatique effectuant une pression accrue sur les secteurs agricoles et sociaux). La déstabilisation observée sur de larges pans du territoire s'ancre dans une conflictualité ancienne, sur laquelle ont prospéré les conventions et accords locaux entre populations et groupes armés, qui désormais se substituent à un État absent et décrédibilisé. Dès lors que ces accords – par ailleurs fragiles – se mettent en place, des services de base tels que l'éducation mais aussi les manifestations culturelles festives coutumières, qui dynamisaient l'espace public et valorisaient le rôle traditionnel des femmes et des hommes, tendent à disparaître.

Le retrait de la présence des agents publics, cibles d'attaques et d'enlèvements, a de lourdes conséquences pour les populations, pour l'État malien et plus largement le contrat social au Mali, comme le constate la programmation conjointe européenne.

Cette action s'inscrit pleinement dans la TEI « Stabilisation du territoire » à travers un meilleur fonctionnement des services publics, un appui au développement et à la sécurisation des territoires (approche territoriale intégrée). Afin de restaurer les liens de confiance entre les populations mais aussi entre les populations et l'État, il convient de poursuivre et d'amplifier ici l'appui de la Team Europe dans les zones fragiles, en se concentrant sur l'accès des populations aux services clés de l'État. Cette action vient donc en complémentarité avec les différentes actions de la TEI stabilisation, tel qu'un soutien au développement socio-économique renforcé, à travers la mobilité accrue des populations comme des agents de l'État et un accès plus équitable et durable aux ressources naturelles et marchandes.

Dans un pays à large vocation agricole et pastorale, cette intervention se concentrera sur l'accès aux ressources naturelles (dont l'eau, et la gestion des sols) notamment entre agriculteurs et agropasteurs. Le rôle des autorités locales et nationales en tant que garant des services aux populations (transports, mobilité, gestion des frontières sensible à la protection et contrôle du territoire) sera renforcé. La société civile, représentant les droits, intérêts et besoins des populations, en particulier celles vivant dans des conditions vulnérables - y compris les déplacés internes - sera appuyée spécifiquement afin de garantir la redevabilité des autorités.

Elle sera complétée par les interventions des États membres et des missions PSDC. La TEI, en cohérence avec la programmation conjointe permettra une mise en œuvre commune d'actions de la Team Europe à travers une coordination régulière assurée par le groupe de travail animé par l'UE, la France et l'Allemagne

Cette action s'inscrit aussi pleinement dans les engagements pris par les autorités maliennes et les PTFs à travers la feuille de route de la coalition pour le Sahel (FdR), adoptée après le sommet de N'Djamena de février 2021. Les objectifs de cette action sont en pleine correspondance avec les orientations fixées par cette FdR, en particulier dans les points 3.1, 3.5, 3.6, 3.7 et 3.10, ainsi que 4.1 et 4.3.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

L'intervention s'attachant à renforcer les liens entre populations et État, s'attèlera à inclure et à mobiliser l'ensemble des acteurs de la vie publique pertinents, à l'échelon de la décentralisation le plus approprié : collectivités territoriales (région, cercle, commune), autorités déconcentrées de l'État (gouvernorats, préfectures, sous-préfectures), acteurs économiques locaux (organisations paysannes, coopératives), et société civile (associations de femmes, associations des jeunes, associations culturelles). Dans une logique de pérennité, et de renforcement de capacités, l'action sera mise en œuvre autour des principes d'appropriation locale et de participation inclusive et effective. Dès lors qu'une assistance technique pourra être employée, elle visera à renforcer les compétences et l'expertise à travers des missions d'appui (maîtrise d'ouvrage, ingénierie sociale) et/ou du mentorat/conseils.

Au-delà des fondements sur lesquels se basent les différentes composantes, elle cherchera à assurer la complémentarité, et la cohérence entre les niveaux d'intervention national (niveau ministériel), régional (gouvernorat, conseils régionaux, services déconcentrés) et communal (communes, sous-préfectures, services techniques). Cette exigence s'appliquera tant dans la mise en œuvre des programmes que des politiques publiques dans lesquelles elles s'inscrivent.

Plus spécifiquement, les ministères sectoriels seront impliqués à travers leur direction nationale et directions régionales, lorsqu'elles existent. Cette action, qui s'inscrit dans une « approche territoriale intégrée » mobilisera les collectivités territoriales et les services techniques déconcentrés pertinents dans l'exercice de leurs compétences respectives prévues par la loi, en ciblant l'hydraulique et le développement socio-économique, dont l'agropastoralisme : l'échelon communal (communes et sous-préfectures) est en outre un niveau important de consultation citoyenne, et de planification locale (plans de développement social, économique, et culturel - PDSEC), et de gestion et d'exploitation des équipements marchands (imposition locale). L'appui aux processus de consultation citoyenne au niveau communal, cercle (CLOCSAD), ou régional (CROCSAD) et d'une manière générale le renforcement de la redevabilité et de la transparence des exécutifs locaux devra faire l'objet d'une attention particulière.

A chacun de ces échelons, les forces de sécurité intérieure impliquées dans la gestion des frontières et le contrôle du territoire devront être mobilisées autant que nécessaire et au niveau le plus approprié afin de garantir l'effectivité de l'approche intégrée et la sécurité des agents en charge des services publics. Les aspects concernant le contrôle du territoire seront gérés principalement au niveau central avec le ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD) et le ministère de la sécurité et de la protection civile (MSPC) ; et au niveau des autorités déconcentrées avec les gouverneurs, préfets et sous-préfets.

Depuis 2018, la Délégation de l'UE et EUCAP Sahel Mali travaillent de concert dans le Centre du Mali en vue de soutenir les efforts des autorités maliennes dans la mise en œuvre du PSIRC (le plan de sécurisation intégrée des régions du Centre) et plus particulièrement la création de pôles sécurisés de développement et de gouvernance - PSDG - pérennes. Ces pôles ou territoires ont pour objectifs :

- La présence réelle et opérationnelle des forces de sécurité ;
- Le retour et le fonctionnement efficace de l'administration de l'Etat et des collectivités territoriales selon les principes de bonne gouvernance ;
- Le lancement d'activités économiques génératrices de richesses, d'emplois et de développement ;
- Le rétablissement du dialogue entre la population et les représentants de l'État, forces de sécurité incluses.

Les bénéficiaires seront les titulaires de droits, les populations des zones fragiles, en particulier celles vivant dans les zones des PSDG, mais également d'autres zones prioritaires identifiées avec les partenaires maliens et la Team Europe dans le cadre de la TEI stabilisation, y compris les espaces frontaliers. Elles bénéficieront d'un accès amélioré aux services socioéconomiques ainsi qu'à une diversification de l'offre culturelle et sportive dans un environnement sécurisé (grâce notamment aux contributions des forces de sécurité intérieure dans des missions de sécurité publique et de gestion des frontières). Une attention particulière sera portée aux femmes, aux jeunes et aux groupes vivant dans des situations précaires.

Le rapport de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali (2019)<sup>9</sup> soulève la question des violences sexuelles et des viols commis par des hommes armés contre des femmes (en particulier dans les transports) et l'absence d'une loi contre les violences faites aux femmes et aux filles. L'adoption de l'avant-projet de loi portant prévention, répression et prise en charge des violences basées sur le genre est *de facto* abandonné depuis 2017 malgré le travail de plaidoyer qui a continué au niveau de la société civile. Le rapport partage également les préoccupations concernant les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles, qui demeurent largement répandues. Malgré les exigences de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples dans son arrêt de 2018, le Mali n'a pas encore pris les mesures nécessaires pour modifier les dispositions discriminatoires envers les femmes et les filles de son Code des personnes et de la famille de 2011 (concernant l'âge de mariage ou l'héritage par exemple). Le délai de deux ans pour le faire a expiré en mai 2020.

---

<sup>9</sup> Conseil des droits de l'homme, 'Situation des droits de l'homme au Mali Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali', 2019.

### 3. DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 3.1 Objectifs et produits

**L'objectif général de l'action** (Impact) est de renforcer la cohésion sociale et la confiance entre les populations et l'État dans les zones fragiles

Les objectifs spécifiques de cette action sont :

**OS 1** - La mobilité des populations, des agents de l'État et des opérateurs économiques sur le territoire national est facilitée.

**OS 2** - La légitimité et l'autonomie des collectivités territoriales sont améliorées.

**OS 3** - La participation des femmes et des jeunes à la vie publique est accrue.

Les **produits (Outputs)** à fournir par cette action contribuant aux objectifs spécifiques (Outcomes) correspondants sont :

**Produit 1.1** Les zones fragiles sont désenclavées permettant une meilleure circulation des populations (en particulier des femmes)

**Produit 1.2** La sécurité de toutes les populations et le contrôle du territoire dans le respect de l'État de droit est améliorée.

**Produit 1.3** Les dispositifs de gestion des frontières sont améliorés (opérationnels et politiques publiques, y compris migratoire).

**Produit 2.1** Un développement cohérent et pacifié de la filière agropastorale sur des territoires stratégiques fragilisés par la crise sécuritaire est assuré.

**Produit 2.2** L'accès à l'eau potable (2.2.1) et l'assainissement (2.2.2) dans le respect d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau est amélioré dans les zones ciblées.

**Produit 3.1** Les femmes et les jeunes, notamment les jeunes femmes et filles, sont impliqués activement dans la société malienne.

**Produit 3.2** Le patrimoine matériel et immatériel, source de la diversité identitaire malienne, est réhabilité et valorisé dans les régions ciblées par le projet.

**Produit 3.3** Le contrôle citoyen de l'action publique locale et le dialogue communautaire sont renforcés.

#### 3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1 : Aménagement de liaisons routières pérennes, sécurisés et praticables en toutes saisons avec une approche haute intensité de main d'œuvre (HIMO) permettant la création d'emplois au niveau local.

Activités liées au produit 1.2 : renforcement des capacités humaines, opérationnelles et institutionnelles-réglementaires des représentants et services de l'État contribuant à la sécurité de toutes les populations sur le territoire malien (gouvernance, législatif, formations, dotations opérationnelles).

Activités liées au produit 1.3 : contribution à une meilleure gouvernance de la migration et des déplacements forcés (gestion des frontières sensible à la protection, prévention et lutte contre la migration irrégulière, la traite des êtres humains et le trafic des migrants, solutions durables pour les réfugiés et déplacés) et promotion de la migration régulière, renforcement des capacités humaines et opérationnelles (dont l'amélioration des dispositifs de formation des agents concernés, la construction/réhabilitation d'infrastructures dotées en système de collecte de données - si pertinent désagrégés, accompagné de dispositifs mobiles), permettant un meilleur contrôle des postes de frontières et du territoire. Cette activité contribuera aux objectifs des 2 TEI régionales sur la migration concernant la route de la Méditerranée occidentale et Atlantique ainsi que celle de la route centrale.

Activités liées au produit 2.1 : renforcement des capacités des acteurs locaux publics et privés pour la négociation, la cartographie et la sécurisation des aménagements pastoraux et des infrastructures d'élevage, élaboration d'un schéma d'aménagement pastoral des infrastructures et aménagements pastoraux et marchands par couloir/axe de transhumance reliant les régions du Centre du Mali avec les zones transfrontalières du sud, ingénierie sociale préparatoire et consécutive aux investissements, préparation, réalisation et suivi des travaux d'infrastructures et d'aménagements, recherche-développement et formation des éleveurs transhumants et des agropasteurs à la gestion

holistique des parcours. Une attention particulière sera portée aux opportunités identifiées lors de l'analyse genre, pour mener des activités d'autopromotion économique des femmes.

Activités liées au produit 2.2 : constitution et renforcement des capacités des associations d'usagers d'eau potable de façon participative et inclusive, avec une attention particulière aux associations des femmes, des collectivités territoriales (CT) et services déconcentrés de l'État pour la réalisation (maîtrise d'ouvrage), la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au travers d'investissements tels que les forages, les adductions en eau potable (AEP), les unités de production hydraulique, ou les ouvrages d'assainissement. Ces activités tiendront compte des projets humanitaires en cours ou achevés œuvrant dans le même domaine afin d'assurer autant que possible une continuité des interventions.

Activités liées au produit 3.1 : renforcement des acteurs pour l'implantation d'activités socio-culturelles et/ou sportives au niveau communal, appui aux espaces des jeunes –notamment des jeunes femmes- et aux associations de jeunes pour la promotion d'activités sportives et culturelles, implication des acteurs culturels locaux pour la mise en œuvre d'activités à destination des écoles fondamentales (matériel pédagogique culturel et sportif), organisation d'appels à proposition pour soutenir les initiatives. Ces activités impliqueront communautés hôtes et populations déplacées lorsqu'elles sont présentes.

Activités liées au produit 3.2 : réhabilitation et conservation d'ouvrages (manuscrit anciens), valorisation du patrimoine local à travers un meilleur accès (y compris numérique et en milieu scolaire), renforcement des capacités des autorités locales et traditionnelles (y compris la société civile et les organisations de jeunesse) dans la valorisation du patrimoine culturel des villages, quartiers et communes (dont la promotion de l'artisanat d'art local comme source des revenus).

Activités liées au produit 3.3: formation des OSC, organisation de cadres de dialogue, campagnes de sensibilisation, évaluations et restitutions de l'action publique des CT. Renforcer les capacités des organisations de la société civile en matière de dialogue, de médiation, de lutte contre les violences basées sur le genre, la radicalisation et de droits humains ; réaliser des dialogues intercommunautaires de renforcement de la cohésion sociale et du vouloir vivre ensemble ; promouvoir l'implication des femmes et des jeunes dans les processus de résolution de conflits, de médiation, mais aussi comme ambassadeurs de paix ; réaliser des microprojets de cohésion sociale à l'issue des dialogues intercommunautaires ; appuyer les OSC dans la sensibilisation et l'information des communautés sur l'accès à la justice (en coordination avec les actions de la Team Europe dans ce secteur). Les organisations de la société civile pourraient également contribuer à la recherche de solutions durables pour les PDI et réfugiés.

#### **Contributions des États Membres aux produits de cette action dans le cadre des Team Europe Initiatives**

Outre le dialogue politique sur l'ensemble des secteurs concernés qui sera mené conjointement avec les membres de la Team Europe, plusieurs interventions des États Membres dans le cadre des TEI contribueront également, via de l'assistance technique et des projets, à l'atteinte des objectifs de cette action.

L'engagement de la contribution de l'UE aux Team Europe Initiatives (TEI) prévues dans le cadre de ce plan d'action annuel sera complété par d'autres contributions de la part de partenaires de l'Équipe Europe. Elle est conditionnée à la confirmation formelle par chaque partenaire de sa contribution substantielle dès que possible. Dans l'hypothèse où ces TEI et/ou ces contributions ne se concrétisent pas l'action de l'UE pourra continuer hors du cadre des TEI.

### 3.3 Intégration des questions transversales

#### **Protection de l'environnement et changement climatique**

Le profil environnemental du Mali a été réalisé en 2018-2019. De cette information, on peut en déduire que :

**Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)** (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie B (ne nécessitant pas d'EIE, mais pour laquelle les aspects environnementaux seront pris en compte au cours de la conception).

**Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques** (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet)

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire)

---

### **Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que l'égalité des genres est un objectif significatif. Toutes les activités qui seront financées sur cette action seront conçues et mises en œuvre conformément aux principes d'égalité des genres. Les groupes socialement ou économiquement défavorisés seront pris en considération partout où ces questions présentent un intérêt particulier pour les institutions maliennes.

Au regard du grand déséquilibre en défaveur des femmes constaté dans le secteur de l'élevage pastoral et transhumant, des actions spécifiques pour lesquelles les femmes ont un avantage comparatif seront promues en vue de réduire les écarts. La création d'emplois pour les jeunes et les femmes (production, enrichissement et commercialisation de fourrage et de blocs multi-nutritionnels densifiés, embouche bovine/ovine, etc.) sera aussi prise en compte lors de la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre de la composante 3 du programme, une attention particulière devra être portée aux aspects genre et à la parité entre hommes et femmes. Dans le cadre de l'appui aux initiatives sportives et/ou culturelles le ciblage des jeunes femmes sera recherché.

En amont de l'action, une analyse genre sectorielle sur l'axe 2 d'intervention de la programmation conjointe européenne (PCE) : « Croissance économique durable ». Cette analyse servira de base au développement des indicateurs de cette action.

---

### **Droits de l'Homme**

Toutes les activités qui seront financées sur cette action seront conçues et mises en œuvre conformément aux principes des droits humains. Les groupes socialement ou économiquement défavorisés, y compris les minorités, les migrants et les personnes déplacées internes, seront particulièrement pris en considération. S'agissant des interventions ciblant les autorités en matière de sécurité, les interventions mobiliseront l'ensemble des acteurs en matière de prévention et de répression de la corruption, de respect des droits humains au sein des institutions sécuritaires. L'action portera une attention particulière à l'application des principes de travail de l'approche basée sur les droits humains (application de tous les droits humains pour tous, participation significative et inclusive et accès à la prise de décision, non-discrimination et égalité, responsabilité et État de droit pour tous et transparence et accès à l'information soutenus par des données désagrégées).

---

### **Invalidité/Handicap**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D0.

---

### **Démocratie**

Cette action sera mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits, notamment en assurant dans toutes les activités la participation et l'accès au processus de prise de décision, la non-discrimination et l'égalité d'accès, la responsabilité et l'accès à l'état de droit, la transparence et l'accès à l'information.

---

### **Sensibilité aux conflits, paix et résilience**

Cette intervention s'inscrira dans une approche sensible aux conflits articulée autour du principe « *do no harm* ». Toutes les activités seront par ailleurs mises en œuvre selon une approche pérenne et inclusive basée sur une méthodologie participative et de renforcement des capacités, avec pour principe directeur l'appropriation locale. La sélection de modalités de mise en œuvre avec des partenaires expérimentés dans la mise en œuvre de cette approche sur le terrain permettra des mesures d'atténuation des risques qui seront préalablement analysés.

---

### **Réduction des risques de catastrophes**

S/O

---

### **Autres considérations, le cas échéant**

Le projet mettra en œuvre des actions visant la gestion durable des pâturages, la restauration des parcours dégradés, le balisage des couloirs de transhumance dans la zone d'influence des aires protégées pour réduire leur empiètement par les troupeaux transhumants et la prévention et de lutte contre les principales maladies.

L'élevage pastoral contribue faiblement au réchauffement climatique par l'émission notamment de méthane entérique. Il est surtout affecté par les effets néfastes du changement climatique qui se manifestent par la réduction de la quantité et de la qualité des ressources fourragères et hydriques avec pour conséquence l'augmentation des flux

et de la durée de la transhumance transfrontalière voire des migrations-fuites des troupeaux sahéliens vers les pays côtiers. Le projet encouragera l'utilisation des pratiques et innovations climato-intelligentes permettant aux systèmes d'élevage pastoral et transhumant de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux effets néfastes du changement climatique, tout en augmentant la productivité animale. Celles-ci porteront principalement sur la gestion durable des pâturages naturels dans les zones de départ et d'accueil des troupeaux transhumants.

### 3.4 Risques et enseignements tirés

| Catégorie               | Risques  | Probabilité<br>(Haute/<br>Moyenne/<br>Faible) | Impact<br>(Haute/<br>Moyen/<br>Faible) | Mesures d'atténuation   |
|-------------------------|--|---|--|---|
| Environnement externe   | 1 Détérioration de la situation sécuritaire et politique au point où les activités sont (temporairement) suspendues, ou ne permettent pas le déploiement des activités dans les zones ciblées et/ou dans les temps impartis. | <b>M</b>                                      | <b>H</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir des points de sortie clairs avec une programmation phasée, permettant de suspendre et de reprendre l'intervention à moindre perte en termes d'efficacité et de dynamique de mise en œuvre</li> <li>- Établir un plan de sécurité prévoyant les mesures appropriées à mettre en place pour que le projet puisse continuer à travailler dans un environnement dégradé</li> <li>- Travailler en étroite coordination avec les acteurs engagés dans le dialogue politique</li> <li>- Encourager le dialogue avec les PTF sous l'égide de la DUE dans le cadre des GTTEI, et des dialogues avec les missions PSDC.</li> </ul> |
| Peuple et environnement | 2 Résistance au changement et faible implication des forces de sécurité et des représentants de l'État au plan national et régional  | <b>M</b>                                      | <b>M</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formaliser les engagements du gouvernement et leur adhésion à l'approche et aux modalités d'intervention des activités.</li> </ul>   |
| Peuple et organisation  | 3 Pesanteurs socio-culturelles et résistances pour un travail de fond sur les inégalités et les discriminations, en particulier celles visant les femmes   | <b>M</b>                                      | <b>M</b>                               | Une analyse genre permettra d'identifier les actions concrètes à mener lors de la mise en œuvre de l'action afin de promouvoir la participation des femmes à la vie publique, et à l'économie, ainsi que celle des groupes vivant dans des situations vulnérables, en particulier les personnes avec un handicap.   |
| Peuple et organisation  | 4 Délais du retour des représentants de l'État entraînant/renforçant une défiance des populations vis à vis des agents de l'État   | <b>M</b>                                      | <b>H</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager la diffusion d'information aux parties prenantes sur le calendrier, les objectifs du retour des services (au travers des cadres de concertation et de coordination).</li> <li>- S'assurer de l'intégration des mesures visant à renforcer le dialogue et les liens avec les populations (rôle de la société civile)</li> </ul>  |

#### Enseignements tirés:

L'intervention cherchera à capitaliser sur les bonnes pratiques et leçons apprises des programmes dont les thématiques et zones géographiques d'intervention sont semblables ou proches, notamment le « Programme d'Appui au Renforcement de la Sécurité dans les régions de Mopti et de Gao et à la gestion des zones frontalières » (PARSEC) et le « Programme Jeunesse et Stabilisation » (PROJES) dans leurs composantes PSDG. La TEI permettra d'intervenir en complémentarité thématique ou géographique à l'action et les expériences seront partagées. Plus généralement, les expériences dans le cadre de la stratégie « Centre Mali » à travers le PARSEC, le PROJES, le « Programme d'actions

à impact rapide » (PAIR), le Centre Pour le dialogue humanitaire (HD) et l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) seront dument prises en considération. L'objectif est d'accroître la pertinence et la complémentarité des interventions en cours tout en tenant compte des expériences antérieures. Il importe sur la base des résultats et recommandations des engagements passés, d'axer l'ensemble des programmes autour de résultats pérennes ; de les ancrer davantage dans une approche sensible aux conflits et cohérente avec l'ensemble des acteurs, interventions engagées dans les champs connexes et zones géographiques semblables.

L'exercice d'analyse des conflits débutera avant la mise en œuvre et permettra d'assurer la cohésion de l'analyse entre les différents acteurs et de veiller à la sensibilité aux conflits des interventions.

L'appropriation locale et l'approche participative et inclusive feront aussi partie des principes directeurs de ses activités. L'action, dont l'objectif principal est le renforcement de la cohésion sociale et du contrat social, s'appuiera notamment sur les résultats des dialogues et les médiations intercommunautaires conduits à travers le projet ERP avec le ministère de la réconciliation, l'expérience de dialogue de HD et d'autres partenaires comme la GIZ pour renforcer la confiance au sein des communautés elles-mêmes, comme entre les communautés et l'État.

En outre, l'intervention s'appuiera sur les équipes de chercheurs/analystes indépendants pour informer et infléchir si besoin les activités conduites dans la région du Centre notamment grâce à des enquêtes de perception sur la base d'indicateurs portant sur la sécurité, le développement et la gouvernance, conduites par la fondation SIPRI.

Par ailleurs, les expériences menées par l'ONG Acting For Life (AFL) et la Stichting Nederlandse Vrijwilligers (SNV), en partenariat avec les ONG et associations locales dans le cadre du projet « d'Appui à la Préservation des Ecosystèmes et de la Biodiversité grâce à l'Agro-pastoralisme » (PAPEBA), mais également des projets « Building Résilience and Adaptation to Climate Extremes and Disasters » (BRACED) et « appui à la productivité de l'élevage dans les systèmes agro-pastoraux » (PAPE), montrent que la sécurisation des couloirs de transhumance et des zones de pâturage, ainsi que la mise en place des infrastructures, requièrent un long processus de négociation impliquant tous les acteurs importants et influents de la filière.

L'action bénéficiera de l'expérience du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (FFU) notamment en matière de sécurité, migration jeunesse, non seulement au niveau des projets (PARSEC, GARS, Voix des jeunes, OIM) mais aussi grâce au suivi de ces secteurs depuis le début du FFU.

### 3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est constituée de plusieurs composantes qui se focalisent sur des niveaux différents et complémentaires.

Cette action s'inscrit dans une approche de consolidation des acquis des programmes antérieurs engagés dans la réponse et la prévention aux/des crises et s'efforce de créer les synergies nécessaires avec les États membres - TEI Stabilisation<sup>10</sup>. Par ailleurs, l'intervention est dépendante d'une hypothèse clé, à savoir la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu à l'issue des élections de février 2022. En effet, les actions du projet doivent être exécutées dans le cadre d'un dialogue politique constructif et avec l'appui de la mission EUCAP et des autres partenaires de la TEI.

En effet, l'action part du postulat que :

Si les autorités maliennes sont en mesure de faciliter la mobilité des populations, des agents de l'État et des opérateurs économiques sur le territoire national (OS1) ;

Si les collectivités territoriales voient leur légitimité et leur autonomie améliorées (OS 2) ;

Si la participation des femmes et des jeunes dans l'espace public est améliorée (OS 3) ;

Alors les liens de confiance entre ces trois groupes d'acteurs seront renforcés ce qui permettra un renforcement de la cohésion sociale, des solutions durables pour les réfugiés et déplacés et un contrat social renouvelé dans un espace sécurisé.

<sup>10</sup> Voir logique d'intervention de la TEI Stabilisation

### 3.6 Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

| Résultats             | Chaîne de résultats<br>Principaux résultats attendus  | Indicateurs  | Valeurs de référence  | valeurs cibles   | Sources de données  | Hypothèses                                |
|-----------------------|---|--|---|--|---|---|
| <b>Impact</b>         | Renforcer la cohésion sociale et la confiance entre les populations et l'État dans les zones fragiles                     | <p>1. Nombre de personnes ayant directement bénéficié d'interventions soutenues par l'UE visant spécifiquement à appuyer la consolidation de la paix post-conflit civil et/ou la prévention des conflits (EU RF25)</p> <p>2. ODD 16. Confiance de la population dans les institutions</p> <p>3. Nombre de personne déplacées internes dans la zone</p> <p>4. % de présence effective de représentant de l'État (autorité déconcentrée, décentralisée, service technique)</p> | <p>1. Situation en 2021</p> <p>2. situation en 2021</p> <p>3. situation en 2021</p> <p>4. situation en 2021</p>                                     | <p>1<br/>Amélioration</p> <p>2.<br/>Amélioration</p> <p>3.<br/>Amélioration</p> <p>4.<br/>Amélioration</p>                 | <p>1 Rapports de l'action</p> <p>2 Sondages/enquêtes</p>  | <i>Non applicable</i>                     |
| <b>Effet direct 1</b> | La mobilité des populations, des agents de l'État et des opérateurs économiques sur le territoire national est facilitée. | <p>1.1 Nombre d'utilisateurs utilisant la voie publique (H/F/-35 ans);</p> <p>1.2 Nombre de mobilités régionales ou nationales ;</p> <p>1.3 Volume des échanges de biens et de services entre la zone du projet et les autres régions du Mali (FCFA)</p> <p>1.4 Nombre de patrouilles ou d'opérations de sécurité en mobilité réalisées dans les zones ciblées ;</p> <p>1.4 bis Nombre d'interpellations pour des faits liés : i) au trafic d'armes,</p>                     | <p>1.1 situation en 2021</p> <p>1.2 situation en 2021</p> <p>1.3 situation en 2021</p> <p>1.4 situation en 2021</p> <p>1.4bis situation en 2021</p> | <p>1.1 Amélioration</p> <p>1.2 Amélioration</p> <p>1.3 Amélioration</p> <p>1.4 Amélioration</p> <p>1.4bis Amélioration</p> | <p>1.1 rapports et statistiques nationaux</p> <p>1.2 rapports et statistiques nationaux</p> <p>1.3 rapports d'exécution des actions, rapports d'évaluation à mi-parcours et rapport final.</p> <p>1.4 Mali baromètre/étude de SIPRI et/ou toute autre étude recueillant les</p> | Situation sécuritaire et politique stable |

|                       |   |   |   |  |  |   |
|-----------------------|---|---|---|--|--|---|
|                       |   | <p>d'explosifs, de stupéfiants ou de leurs précurseurs chimiques ; ii) à la traite d'êtres humains, au trafic de migrants, à la facilitation de la migration irrégulière ; iii) à une activité visant à soutenir, financer, approvisionner, faciliter des actions liées à l'extrémisme violent ou à la radicalisation violente.</p> <p>1.5 Degré de perception par l'opinion publique de la situation de sécurité dans les zones impactées (H/F/-35 ans) ;</p> <p>1.6 % de femmes et de filles indiquant se sentir et/ou être plus en sécurité dans la sphère publique et privée (y compris dans leur mobilité)</p> <p>1.7 Nombre de contrôles (personnes/véhicules) aux postes frontaliers fixes dans les zones de déploiement</p> | 1.5 situation en 2021                                     | 1.5 Amélioration   | <p>perceptions des populations locales</p> <p>1.4bis rapports et statistiques nationaux</p>                          |   |
| <b>Effet direct 2</b> | La légitimité et l'autonomie des collectivités territoriales sont améliorées. | <p>2.1 Degré de perception des populations locales envers les représentants des agents publics (H/F/-35 ans)</p> <p>2.2 Nombre de collectivités bénéficiant d'un renforcement de leurs capacités</p>  | <p>2.1 Situation en 2021</p> <p>2.2 Situation en 2021</p> | <p>2.1 Amélioration des perceptions des agents publics dans les zones d'intervention</p> <p>2.2 Amélioration des capacités des collectivités territoriales</p> | <p>2.1 Mali baromètre/étude de SIPRI et/ou toute autre étude recueillant les perceptions des populations locales</p> | Situation sécuritaire et politique stable |

|   |  |   |   |  |   |  |
|---|--|---|---|--|---|--|
|   |  |   |   |  |   |  |
| <b>Effet direct 3</b>                       | La participation des femmes et des jeunes dans l'espace public est améliorée.  | 3.6 Proportion de personnes estimant qu'il est justifiable qu'une personne soumette un partenaire intime à des actes de violence, par genre et âge du répondant (IS 3.1 modifié)  | 3.1 situation en 2021 : 0<br>3.2 situation en 2021 : 0<br>3.3 situation en 2021 : 0<br>3.4 situation en 2021 : 0<br>3.5 situation en 2021 : 0 | 3.1 : Amélioration<br>3.2 Amélioration<br>3.3 Amélioration<br>3.4 Amélioration<br>3.5 Amélioration | Rapports d'exécution des actions, rapports d'évaluation à mi-parcours et rapport final.                 | Situation sécuritaire et politique stable  |
| <b>Produit 1<br/>Lié à l'effet direct 1</b> | 1.1 Les zones fragiles sont désenclavées permettant une meilleure circulation sécurisée, en particulier pour les femmes. | 1.1.1 Longueur total d'infrastructures de transport soutenues par l'UE (km) (a) routes (EU RF 18)<br><br>1.1.3 Nombre de contrôles menés par les forces de sécurité sur les axes de communication identifiés comme participant prioritairement au désenclavement des zones fragiles et à une circulation sécurisée. | 1.1.1 Situation en 2021<br><br>1.1.2: Valeur 2021   | 1.1.1 En 2024 : 60 km de route réalisée<br><br>1.1.2- Valeur 2024                                  | 1.1.1-Rapports de la Direction nationale des routes<br><br>1.1.2- Statistiques de la DNSI et de la DNCC | - Les coûts d'intrants (carburant, bitume, ciment, fer) ne subissent pas d'inflation exagérée.<br>- La sécurité est assurée sur les chantiers et les voies d'approvisionnement<br>- La contractualisation des travaux et des services est menée en conformité avec les procédures et en toute transparence |
| <b>Produit 2<br/>lié à l'effet direct 1</b> | 1.2 La sécurité des populations et le contrôle du territoire dans le respect de l'État de droit est améliorée.           | 1.2.1 Nombre de personnes formées avec le soutien de l'UE et ayant acquis de nouvelles compétences en matière de sécurité des populations (H/F/-35 ans)   | 1.2.1 situation année 1 : 0<br><br>1.2.2 situation année 1 : 0  | 1.2.1 Amélioration<br><br>1.2.2 Amélioration   | 1.2.1 statistiques/rapport des autorités nationales<br><br>1.2.2 étude de SIPRI et/ou toute autre étude | - le comportement des forces de sécurité respecte les droits des citoyens et la confiance des populations envers les forces de sécurité est rétablie   |

|   |   |   |  |   |   |  |
|---|---|---|--|---|---|--|
|   |   | 1.2.2 Nombre de dotations opérationnelles faites avec le soutien de l'UE pour renforcer les capacités opérationnelles des représentants et services de l'État en matière de sécurité des populations (désagrégés par sexe, âge, handicap et également par collectivité territoriale)  |  |   | recueillant les perceptions des populations locales<br>1.2.1 Rapports d'activités, questionnaires de connaissance<br>1.2.2 Rapports d'activités<br>1.2.3 Rapports d'activités                                       | - Accès aux données facilité par les autorités maliennes |
| <b>Produit 3<br/>lié à l'effet direct 1</b> | 1.3. Les dispositifs de gestion des frontières sont améliorés (opérationnels et politiques publiques, y compris migratoire).                          | 1.3.1 Nombre de postes frontaliers construits ou réhabilités avec le soutien de l'UE en tenant compte des besoins des groupes spécifiques (femmes et personnes vivant avec un handicap)<br><br>1.3.2 Nombre de personnes formées avec le soutien de l'UE et ayant acquis de nouvelles compétences en matière de gestion des frontières (H/F/-35 ans)<br><br>1.3.3. Nombre d'institutions soutenues pour prévenir et combattre le trafic de migrants (à travers le renforcement des capacités, l'équipement technique) | 1.3.1 Situation en 2021<br><br>1.3.2 Situation en 2021 | 1.3.1 Amélioration<br><br>1.3.2 Amélioration        | 1.3.1 statistiques nationales/ rapport des autorités nationales<br><br>1.3.2 rapports nationaux<br>1.3.3 Rapports d'activités, questionnaire de connaissance complété par les participants avant et après formation | Accès aux données facilité par les autorités maliennes   |
| <b>Produit 1<br/>lié à l'effet direct 2</b> | 2.1 Un développement cohérent et pacifié de la filière agropastorale sur des territoires stratégiques fragilisés par la crise sécuritaire est assuré. | 2.1 Nombre de débats informés sur les enjeux du commerce à bétail tenus avec le soutien de l'UE<br>2.2 Statut des outils statistiques développés avec le soutien de l'UE<br>2.3 ventilé par sexe (p. ex en ce qui concerne les titres de propriété du   | À définir<br>2.1<br>2.2<br>2.3<br>2.4<br>2.5<br>2.6    | À définir<br>2.1<br>2.2<br>2.3<br>2.4<br>2.5<br>2.6 | A définir<br>2.1<br>2.2<br>2.3<br>2.4<br>2.5<br>2.6   |  |

|  |   |  |  |  |  |
|--|---|--|--|--|--|
|  | <p>bétail) pour des mécanismes de gestion transparente au niveau des marchés à bétail existants</p> <p>2.3 Nombre d'ateliers de réédition de compte des collectivités territoriales organisés avec le soutien de l'UE</p> <p>2.4 Statut des systèmes de veille et d'alertes locaux développés avec le soutien de l'UE</p> <p>2.5 Nombre d'espaces de dialogues développés avec le soutien de l'UE</p> <p>2.6 Nombre d'inter-collectivités mises en place ou consolidées avec le soutien de l'UE</p> <p>2.7 Nombre de contractualisations entre Interco et organisations de la filière développée avec le soutien de l'UE</p> <p>2.8 Nombre de Plans d'aménagements inter-collectivités pastoraux développés avec le soutien de l'UE</p> <p>2.9 Nombre de réunions ad hoc sur la situation agropastorale organisées avec le soutien de l'UE tenues</p> <p>2.10 Nombre de fonds d'urgence mis en place avec le soutien de l'UE pour chaque inter-collectivités pour faciliter l'insertion socio-économique des PDIs</p> <p>2.11 Nombre d'aménagements pastoraux réalisés avec le soutien de l'UE (désagrégés par type)</p> <p>2.12 Nombre d'infrastructures marchandes réalisées avec le soutien de l'UE (désagrégées par type et en tenant compte des besoins des groupes spécifiques, comme p. ex concernant les installations sanitaires)</p> <p>2.13 Nombre de parcours pastoraux gérés durablement (lien avec EURF 2.23 qui s'exprime en ha)</p> | <p>2.7</p> <p>2.8</p> <p>2.9</p> <p>2.10</p> <p>2.11</p> <p>2.12</p> | <p>2.7</p> <p>2.8</p> <p>2.9</p> <p>2.10</p> <p>2.11</p> <p>2.12</p> | <p>2.7</p> <p>2.8</p> <p>2.9</p> <p>2.10</p> <p>2.11</p> <p>2.12</p> |  |
|--|---|--|--|--|--|

|   |  |   |   |   |  |   |
|---|--|---|---|---|--|---|
|   |  |   |   |   |  |   |
| <b>Produit 2<br/>lié à l'effet direct 2</b> | <p>2.2.1 L'accès à l'eau potable dans le respect d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau est amélioré dans les zones ciblées</p> <p>2.2.2 L'assainissement dans le respect d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau est amélioré dans les zones ciblées</p> | <p>2.2.1 Nombre de personnes ayant accès à une source d'eau potable améliorée et/ou à des installations sanitaires avec le soutien de l'UE (H/F/-35 ans) (EU RF38)</p> <p>2.2.2 Nombre d'ouvrages d'assainissement construits et entretenus (latrine- réseau de mini-égout) avec le soutien de l'UE (en tenant compte des besoins des groupes spécifiques, comme les femmes, personnes avec un handicap et personnes âgées).</p>  | <p>2.2.1 situation en 2021</p> <p>2.2.2 situation en 2021</p> | <p>2.2.1 Amélioration</p> <p>2.2.2 Amélioration</p> | <p>2.2.1 ; 2.2.2 Rapports d'exécution et de suivi des travaux et fournitures, rapports d'évaluation à mi-parcours et finale</p>  | <p>- Ressources en eau disponibles, de bonne qualité et en quantité pérenne suffisante</p> <p>- L'accès équitable aux ressources est garanti pour les différentes communautés</p> |
| <b>Produit 1<br/>lié à l'effet direct 3</b> | <p>3.1 Les femmes et les jeunes, notamment les jeunes femmes et filles, sont impliqués activement dans la société malienne.</p>  | <p>3.1.1 Nombre de jeunes (désagrégation) ayant participé à une activité de sensibilisation grâce au soutien de l'UE (H/F/-35 ans)</p> <p>3.1.2 Nombre d'activités sportives et culturelles mise en œuvre dans le cadre de cette action</p>   | <p>3.3.1 situation en 2021</p>                                | <p>3.3.1 Amélioration</p>                           | <p>3.3.1 Rapports des activités, rapports d'évaluation à mi-parcours et finale</p>   | <p>À définir</p>  |
| <b>Produit 2<br/>lié à l'effet direct 3</b> | <p>3.2. Le patrimoine matériel et immatériel, source de la diversité identitaire malienne, est réhabilité et valorisé dans les régions ciblées par le projet.</p>  | <p>3.2.1 Nombre d'activités permettant la valorisation du patrimoine matériel et immatériel organisées avec le soutien de l'UE</p> <p>3.2.2. Nombre de personnes au sein des autorités locales et traditionnelles ayant bénéficié d'activités de formation et ayant acquis de nouvelles compétences en matière de valorisation du patrimoine culturel des villages, quartiers et communes avec le soutien de l'UE (H/F/-35 ans)</p> <p>3.3 Nombre d'ouvrages réhabilités avec le soutien de l'UE;</p> | <p>3.2.1. Situation en 2021</p> <p>3.2.2 0 (2021)</p>         | <p>3.2.1 Amélioration</p> <p>3.2.2 A définir</p>    | <p>3.2.1 Rapports des activités, rapports d'évaluation à mi-parcours et finale</p> <p>3.2.2 Rapports d'activités, questionnaire de connaissance complété par les participants avant et après formation</p> | <p>À définir</p>  |

|  |  |   |  |   |  |                  |
|--|--|---|--|---|--|------------------|
| <p><b>Produit 3<br/>lié à l'effet direct 3</b></p> | <p>3.3. Le contrôle citoyen de l'action publique et le dialogue communautaire sont renforcés</p> | <p>3.3.11 Nombre d'organisations locales de la société civile bénéficiant du (ou touchées par le) soutien de l'UE (association de femmes/de jeunes)</p> <p>3.3.2 Nombre d'institutions et d'acteurs non étatiques soutenus en matière de sécurité, de gestion des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection de la population civile et des droits de l'homme avec le soutien de l'UE (EU RF 24)</p> <p>3.3.3 Nombre de personnes au sein des OSC ayant bénéficié d'activités de formation et ayant acquis de nouvelles compétences en matière de dialogue, de médiation, de lutte contre la radicalisation et de droits humains avec le soutien de l'UE (H/F/-35 ans)</p> <p>3.5 Nombre de délibérations adoptées à l'issue d'un processus participatif et inclusif grâce au soutien de l'UE</p> <p>3.3.2 Nombre d'actions coordonnées menées par des organisations de défense des droits des femmes, des mouvements sociaux autonomes et des organisations concernées de la société civile dans le pays partenaire afin de plaider conjointement pour l'éradication des violences contre les femmes et les filles (IS 6.1)</p> | <p>3.3.1 situation en 2021<br/>3.3.2 0 (2021)<br/>3.3.3 0 (2021)</p> | <p>3.3.1 Amélioration<br/>3.3.2 A définir<br/>3.3.3 A définir</p> | <p>3.3.1 Rapports des activités, rapports d'évaluation à mi-parcours et finale<br/>3.3.2 Rapports d'activités, questionnaire de connaissance complété par les participants avant et après formation<br/>3.3.3 Rapports des activités</p> | <p>À définir</p> |
|--|--|---|--|---|--|------------------|

## 4. MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

### 4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec Mali.

### 4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 72 mois à compter de la date de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

### 4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

Non applicable.

### 4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE<sup>11</sup>.

#### 4.4.1 Gestion directe (subventions)

##### **4.4.1.1 Subvention en attribution directe à l'ONG internationale *Acting for Life* (Gestion directe)**

###### **a) Objet de la subvention**

La subvention contribuera à l'atteinte de l'objectif 2 soit « améliorer la légitimité et l'autonomie des collectivités territoriales » dans le but de réaliser le produit 2.1 « un développement cohérent et pacifié de la filière agropastorale sur des territoires stratégiques fragilisés par la crise sécuritaire est assuré ».

###### **b) Justification d'une subvention directe**

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à l'ONG internationale *Acting for Life*, sélectionnée selon les critères suivants : l'organisme se trouve dans une situation de monopole de fait (Art. 195.C du Règlement Financier).

Sous la responsabilité de l'ordonnateur responsable de la subvention, le recours à une attribution de la subvention sans appel à propositions est justifié compte-tenu de la (1) spécificité technique de l'action et du (3) maillage géographique de l'action.

Concernant la spécificité technique de l'action, l'organisation bénéficiaire est dans un monopole de fait en Afrique de l'Ouest concernant les actions (a) à large envergure géographique sur le pastoralisme, (b) qui regroupe en consortia des autorités locales, des organisations pastorales et des ONG locales et/ou internationales nécessaire à l'ingénierie sociale, (c) et qui vise à mettre en valeur la filière en rendant transparentes et agréées les retombées financières de cette activité au niveau des budgets des collectivités territoriales concernées par une clé de répartition (souvent existante mais qui peut être mal appliquée).

##### **4.4.1.2 Subvention à une ONG (Gestion directe) - résultat 3.1**

###### **a) Objet de la subvention**

<sup>11</sup> www.sanctionsmap.eu. Please note that the sanctions map is an IT tool for identifying the sanctions regimes. The source of the sanctions stems from legal acts published in the Official Journal (OJ). In case of discrepancy between the published legal acts and the updates on the website it is the OJ version that prevails.

La subvention contribuera à l'atteinte de l'objectif 3 soit « accroître la participation des femmes et des jeunes à la vie publique » afin de réaliser le produit 3.1 Les femmes et les jeunes, notamment les jeunes femmes et filles, sont impliqués activement dans la société malienne.

#### **b) Types de demandeurs visés**

Un contrat de subvention sera signé avec une ONG locale ou internationale pour la mise en œuvre des activités concourant à l'atteinte des résultats 3.1. Le demandeur pourra travailler avec des codemandeurs dans le cadre d'un contrat unique.

L'identification de l'opérateur (chef de file) sera faite sur la base de consultations menées par la DUE selon les critères suivants : expérience dans la mise en œuvre d'actions similaires dans les zones ciblées et capacité de gestion d'une subvention importante. Les codemandeurs apporteront des expertises techniques spécifiques pour l'atteinte du résultat 3.1.

#### **4.4.1.3 Subvention à une ONG (Gestion directe) - résultat 3.3**

##### **a) Objet de la subvention**

La subvention contribuera à l'atteinte de l'objectif 3 soit « accroître la participation des femmes et des jeunes à la vie publique » afin de réaliser le produit 3.3 soit « le contrôle citoyen de l'action publique locale et le dialogue communautaire sont renforcés ».

##### **b) Types de demandeurs visés**

Un contrat de subvention sera signé avec une ONG locale ou internationale pour la mise en œuvre des activités concourant à l'atteinte des résultats 3.3. Le demandeur pourra travailler avec des codemandeurs dans le cadre d'un contrat unique.

L'identification de l'opérateur (chef de file) sera faite sur la base de consultations menées par la DUE selon les critères suivants : expérience dans la mise en œuvre d'actions similaires dans les zones ciblées et capacité de gestion d'une subvention importante. Les codemandeurs apporteront des expertises techniques spécifiques pour l'atteinte du résultat 3.3.

#### **4.4.2 Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre et une organisation internationale**

##### **4.4.2.1 Mise en œuvre des activités concourant au produit 1.2**

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte par la Fundación internacional y para Iberoamérica de administración y políticas públicas (FIIAPP).

La mise en œuvre comprend un soutien aux autorités nationales en charge du contrôle des frontières et du territoire comme prévu par l'objectif 1, produit 1.2.

L'entité prévue a été sélectionnée sur la base des critères suivants : la FIIAPP a une longue expérience concernant l'assistance technique en Afrique de l'ouest et au Mali en particulier, pays dans lequel l'organisation a mener à terme avec succès et continue de mettre en œuvre des projets d'assistance technique importants en lien avec le contrôle des frontières, la migration tout en améliorant les relations entre la population et les représentants de l'État. Elle a mis en œuvre avec succès un programme financé par l'UE important au Mali sur la gestion des migrations à travers des activités de conseils et de mentoring qui aboutit à l'installation de forces opérationnels au Mali qui contribuent aujourd'hui activement à la sécurité des personnes dans les zones frontalières et à conflits à haute intensité. La FIIAPP est largement reconnue pour son expertise sur le transfert de connaissance, le mentoring et les capacités de conseil en vers les forces de sécurité malienne en charge de la migration/gestion des frontières. Elle a également la capacité à gérer efficacement et de façon efficiente les programmes financés par l'UE.

Si l'entité envisagée doit être remplacée, les services de la Commission peuvent sélectionner une autre entité de remplacement sur la base des mêmes critères.

##### **4.4.2.2 Mise en œuvre des activités concourant au produit 1.3**

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

La mise en œuvre comprend un soutien aux autorités nationales en charge du contrôle des frontières avant de renforcer leurs capacités (au niveau institutionnel, politique et opérationnel) comme prévu par l'objectif 1 et en particulier l'produit 1.3.

L'entité prévue a été sélectionnée sur la base des critères suivants : l'OIM a une longue expérience concernant l'assistance technique en Afrique de l'ouest et au Mali en particulier, pays dans lequel l'organisation a mené à terme avec succès des projets d'assistance technique en lien avec la sécurité, la migration et la gestion de l'identité. En plus du soutien aux activités au niveau de la migration au niveau opérationnel (gestion des frontières, activités communautaires transfrontalières), l'entité est également reconnue pour sa grande expertise sur la gestion de la gouvernance en matière de migration en soutien aux autorités maliennes, en cohérence avec le principe d'appropriation. Elle a également la capacité à gérer efficacement et de façon efficiente les programmes financés par l'UE.

Si l'entité envisagée doit être remplacée, les services de la Commission peuvent sélectionner une autre entité de remplacement sur la base des mêmes critères.

#### **4.4.2.3 Mise en œuvre des activités concourant au produit 2.2.2**

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants:

- L'expérience de l'agence dans la mise en œuvre de projet d'assainissement en milieu rural et semi-urbain ;
- La capacité opérationnelle à mettre l'action dans le délai ;
- La valeur ajoutée dans le renforcement des capacités des structures étatiques chargées de l'hygiène et assainissement.

Pour l'atteinte de l'objectif spécifique 2 et plus précisément le produit 2.2.2, la mise en œuvre du volet assainissement par l'entité va (i) enrichir les actions antérieures financées par l'UE au Mali dans le domaine de l'assainissement par l'introduction de la gestion des boues de vidange et de l'assainissement de déchets solide et (ii) renforcer la capacité de l'ensemble des acteurs du domaine par des modules de formation adaptés pour chacun des acteurs (services techniques, élus et opérateurs).

#### **4.4.2.4 Mise en œuvre des activités concourant au produit 3.2**

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

La mise en œuvre comprend des actions de réhabilitation ou reconstruction des monuments prioritaires, de sauvegarde des manuscrits, de renforcement des capacités pour valoriser le patrimoine culturel, renforcer la résilience des populations et l'instauration de la culture de la paix.

L'UNESCO est la seule agence des Nations Unies qui a le mandat de la protection, de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine. Elle dispose d'une grande expérience dans la zone d'intervention et dans la mise en œuvre des projets UE relatifs à la protection du patrimoine.

Si l'entité envisagée doit être remplacée, les services de la Commission peuvent sélectionner une autre entité de remplacement sur la base des mêmes critères.

### **4.4.3 Gestion indirecte avec le pays partenaire**

#### **4.4.3.1 Mise en œuvre des activités concourant au produit 1.1**

Une partie de la présente action ayant pour objectif l'objectif spécifique 1 - produit 1.1 peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le Mali conformément aux modalités suivantes :

Le pays partenaire agira en tant que pouvoir adjudicateur/administration contractante dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procédera à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés d'octroi de subventions.

Les paiements sont exécutés par la Commission.

Le pays partenaire applique les règles de la Commission en matière de passation de marchés et d'octroi de subventions. Ces règles seront fixées dans la convention de financement qui sera conclue avec le pays partenaire.

#### 4.4.3.2 Mise en œuvre de activités concourant au produit 2.2.1

Une partie de la présente action ayant pour objectif l'objectif spécifique 2 - résultat 2.2 peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le Mali conformément aux modalités suivantes:

Le pays partenaire agira en tant que pouvoir adjudicateur/administration contractante dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procédera à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés d'octroi de subventions.

Les paiements sont exécutés par la Commission.

Le pays partenaire applique les règles de la Commission en matière de passation de marchés et d'octroi de subventions. Ces règles seront fixées dans la convention de financement qui sera conclue avec le pays partenaire.

#### 4.4.4 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

Dans l'hypothèse où, en raison de circonstances exceptionnelles, le produit 3.1 de l'action, ne pourrait être mis en œuvre sous la forme du mode de gestion directe (subvention telle que décrite au 4.4.1.2), il sera alors fait appel à la modalité de gestion indirecte avec une organisation d'un État membre ou une organisation internationale. Le choix d'un partenaire sera alors opéré en fonction de son expérience dans la mise en œuvre d'actions similaires dans les zones ciblées, et de sa capacité de gestion du montant prévu et sur la durée envisagée pour cette action.

#### 4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

#### 4.6 Budget indicatif

| <b>Composantes budgétaires indicatives</b>  | <b>Contribution de l'UE<br/>(Montant en EUR)</b> |
|---|--|
| <b>Modalités de mise en œuvre</b> – cf. section 4.4   |  |
| <b>Produits 1.1 et 2.2.1</b> (gestion indirecte avec le Mali) cf. section 4.4.3   | <b>18 000 000</b>                                |
| <b>Produit 1.2</b> (gestion indirecte avec FIIAPP) cf. section 4.4.2.1  | <b>9 000 000</b>                                 |
| <b>Produit 1.3</b> (gestion indirecte avec OIM) cf. section, 4.4.2.2  | <b>6 000 000</b>                                 |
| <b>Produit 2.1</b> (subventions – gestion directe avec Acting for Life) cf. section 4.4.1.1   | <b>10 000 000</b>                                |
| <b>Produit 2.2.2</b> (gestion indirecte agence EM) cf. section 4.4.2.3  | <b>2 000 000</b>                                 |
| <b>Produit 3.1</b> (subvention – gestion directe avec ONG locale ou internationale / gestion indirecte avec EM ou OI) cf. section 4.4.1.2 | <b>5 000 000</b>                                 |

|  |                   |
|--|-------------------|
| <b>Produit 3.2</b> (gestion indirecte avec UNESCO) cf. section 4.4.2.4                                     | <b>5 000 000</b>  |
| <b>Produit 3.3</b> (subvention – gestion directe avec ONG locale ou internationale) cf. section 4.4.1.3    | <b>5 000 000</b>  |
| <i>Subventions – total de l’enveloppe sous la section 4.4.1 (P 2.1 ; P3.1; P3.2; 3.3) : EUR 20,000 000</i> |                   |
| <b>Totaux</b>  | <b>60 000 000</b> |

#### 4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Chaque composante de cette action s’assurera de la coordination/complémentarité avec les autres dans le cadre de ses comités de pilotage et dès que souhaité par la mise en place de mécanismes de suivi/coordination au niveau local. Cette dernière mesure sera en outre privilégiée pour les actions qui opèrent sur des mêmes zones géographiques et/ou impliquent des mêmes parties prenantes.

Cette intervention s’inscrit notamment dans la TEI stabilisation. Une attention sera portée dans ce cadre à la mise en synergie avec les autres bailleurs européens dans les zones ciblées. De plus, l’UE qui est membre de l’Alliance Sahel veillera à ce que les synergies soient créées entre tous les PTF œuvrant dans les mêmes régions et/ou sur les mêmes thématiques. Ce travail sera facilité par le rôle de la DUE qui est co-lead avec le PNUD dans la région Centre.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d’exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l’Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l’action.

## 5. MESURE DE PERFORMANCE

### 5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l’action et élabore régulièrement des rapports d’avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l’action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d’obtention de ses résultats (Produits et résultats directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d’action du partenaire (pour l’appui budgétaire).

La Commission peut effectuer d’autres visites de suivi du projet, par l’intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l’agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d’analyse et de suivi des données.

Le suivi et le rapportage s’effectuent selon les indicateurs sexo-spécifiques, l’âge et handicap, si pertinent.

### 5.2 Évaluation

Compte tenu de l’importance de l’action, des évaluations ex-post seront effectuées pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants contractés par la Commission.

Celles-ci seront réalisées au titre de l’obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en prenant en compte notamment l’approche PSDG, complexe et multisectorielle, et qui repose sur un nouveau nexus sécurité-développement.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 6 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Le financement des évaluations sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

L'équipe d'évaluation comprendra une expertise genre et droits humains.

### 5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

## 6. COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fonds commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

## APPENDICE 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention<sup>12</sup> (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme

| Niveau Action                       |                      |   |
|-------------------------------------|----------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Action individuelle  | Present action: all contracts in the present action   |
| Groupe d'actions                    |                      |   |
| <input type="checkbox"/>            | Groupe d'Actions     |   |
| Niveau Contrat                      |                      |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Contrat individuel 1 | <b>Produit 1.1</b> Les zones fragiles sont désenclavées permettant une meilleure circulation des agents de l'État, des opérateurs économiques et des populations (Gestion indirecte avec le Mali). Deux contrats seront nécessaires : un contrat de services pour les études techniques (mesure de support) et le DAO des travaux (recrutement d'un bureau d'études et de contrôle), et un contrat de travaux (intervention primaire) pour la construction/ réhabilitation de la route (recrutement d'une entreprise de travaux publics). |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Contrat individuel 2 | <b>Produit 1.2</b> La sécurité des populations et le contrôle du territoire dans le respect de l'État de droit est améliorée. (gestion indirecte avec FIIAPP)   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Contrat individuel 3 | <b>Produit 2.3</b> Les dispositifs opérationnels et politiques publiques de gestion des frontières sont améliorés (gestion indirecte avec OIM)  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Contrat individuel 4 | <b>Produit 2.1</b> La mobilité des troupeaux et leur accès aux ressources pastorales et aux marchés est améliorée permettant une gestion durable des infrastructures et aménagements pastoraux. (gestion directe avec Acting for Life)  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Contrat individuel 5 | <b>Produit 3.1</b> Les femmes et les jeunes, notamment les jeunes femmes et filles, sont impliqués activement dans la société malienne à travers des actions valorisant l'impact social de la culture et du sport. (Subvention /Gestion indirecte)  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Contrat individuel 6 | <b>Produit 3.2</b> Le patrimoine matériel et immatériel est réhabilité et valorisé permettant d'exprimer la diversité des cultures comme une force motrice de la culture malienne. (gestion directe avec UNESCO)  |

<sup>12</sup> [ARES \(2021\)4204912](#) - For the purpose of consistency between terms in OPSYS, DG INTPA, DG NEAR and FPI have harmonised 5 key terms, including 'action' and 'Intervention' where an 'action' is the content (or part of the content) of a Commission Financing Decision and 'Intervention' is a coherent set of activities and results which constitutes an effective level for the operational follow-up by the EC of its operations on the ground. See more on the [concept of intervention](#).

|   |                      |  |
|---|----------------------|--|
| ☒ | Contrat individuel 7 | <b>Produit 3.3</b> Le contrôle citoyen de l'action publique se développe à travers des dialogues inter et intracommunautaires, la diffusion des comportements et attitudes civiques et le renforcement des OSC pour la redevabilité des CT. (Subventions)                    |
| ☒ | Groupe de contrats 1 | <b>Produit 2.2.1</b> l'accès à l'eau potable (gestion indirecte avec le pays partenaire) et <b>Produit 2.2.2</b> l'assainissement dans le respect d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau est amélioré dans les zones ciblées. (Gestion indirecte Agence EM) |